

ment religieux des écoles publiques, avait déjà forcé les catholiques à retirer leurs enfants des établissements de l'Etat, pour les mettre dans des maisons où ils pussent être élevés dans des principes conformes à la foi de la famille ; cette même intolérance va les contraindre maintenant, en chassant les aumôniers des hôpitaux, à s'imposer de nouveaux sacrifices, pour préparer aux pauvres malades des asiles où ils soient assurés de ne point mourir sans avoir été visités, encouragés et consolés par un prêtre.

Mgr l'archevêque de Paris vient en effet d'adresser en ce sens un chaleureux et éloquent appel à la charité privée.

Après avoir engagé les fidèles à multiplier et à soutenir les associations déjà existantes qui ont pour but de soigner les malades à domicile, le vénérable prélat ajoute :

“ Si le zèle trouve d'autres moyens encore de procurer  
 “ ce bienfait—c'est-à-dire les secours de la religion—aux  
 “ pauvres infirmes, nous ne pouvons qu'y applaudir  
 “ d'avance : petites ambulances formées à peu de frais  
 “ dans les maisons particulières, adaptation de locaux  
 “ inoccupés à l'usage hospitalier, création même d'éta-  
 “ blissements nouveaux, là où l'initiative des hommes de  
 “ bien se montrerait assez généreuse pour l'entreprendre,  
 “ voilà autant de perspectives qui s'ouvrent devant votre  
 “ noble ardeur. Qui sait si de tant d'efforts et de tenta-  
 “ tives ne sortiront pas un jour de nouveaux *hôpitaux*  
 “ *libres*, où l'on retrouvera, avec les soins du corps, l'es-  
 “ prit chrétien, d'où sont nées toutes ces institutions  
 “ hospitalières qu'on dénature aujourd'hui ? ”

Des hôpitaux libres ! de tout cet admirable mandement, nous ne voulons retenir que ce mot, et nous souhaitons qu'en le prononçant Mgr Guibert ait été prophète.

C'est, en effet, la seule solution pratique de la question qui vient d'être posée, par les laïciseurs à outrance, aux consciences catholiques.

Comment empêcher que ces milliers d'infortunés qui.